



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Consommation  
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légele

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION  
G-225 Rev. 1

MAY - 2 1988  
MAI - 2 1988

**NOTICE OF APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION**

Issued by statutory authority of the  
Director of the Legal Metrology Branch  
of Consumer and Corporate Affairs  
Canada under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire  
du directeur de la Métrieologie légele,  
Consommation et Corporations Canada, à  
la demande de:

Canadian Meter Company Inc  
3037 Derry Road West  
Milton, Ontario  
L9T 2X6

for the following meters:

pour les compteurs suivants:

METER TYPE /  
TYPE DE COMPTEUR:

MANUFACTURER /  
FABRICANT:

Pulse Generator / Générateur d'impul-  
sions

American Meter Company Ltd.  
Philadelphia, U.S.A.

MODEL DESIGNATIONS /  
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /  
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

HDP 3GT

99.22 Hz for Model/Pour le modèle HDP  
3GT (Imperial/Impérial)

97.44 Hz for Model/Pour le modèle HDP  
3GT (Metric/Métrieque)

**NOTE:** This approval applies only to  
meters, the design, composition,  
construction and performance of which  
are, in every material respect,  
identical to that described in the  
information submitted; and are typified  
by the sample(s) submitted by the  
applicant for evaluation for approval  
in accordance with sections 13 and 14  
of the Electricity and Gas Inspection  
Regulations. The following is a  
summary of principal features only.

**REMARQUE:** La présente approbation ne  
vise que les compteurs dont la concep-  
tion, la composition, la construction  
et le rendement sont identiques, en  
tout point, à ceux qui sont décrits  
dans la documentation reçue et pour  
lesquels des échantillons représenta-  
tifs ont été fournis par le requérant  
aux fins d'évaluation, conformément aux  
articles 13 et 14 du Règlement sur  
l'inspection de l'électricité et du gaz.  
Ce qui suit est une brève description  
de leurs principales caractéristiques.

## SUMMARY DESCRIPTION:

The Hi-Density Pulser is a pulse generating device which is integrated into the gear train housing of three inch GT and GTM (Metric) meters. The Hi-Density Pulser consists of a gear-driven slotted metal wheel which cuts the light beam impinging on a photo cell. The intermittent current, thereby produced, constitutes the primary pulse. An "isomer-potted" amplifier converts the weak signal to an eight volt square wave signal, which can be read by any approved/compatible flow computer or totalizer.

Specifications:

99.22 Hz for HDP 3GT (Imperial) and 97.44 Hz for HDP 3GT (Metric) at max. meter capacity and with max. calibration gear ratio.

Pulse Characteristics -  
8 volt square wave.

Amplifier Input -  
24 volts DC/50 mA max.

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil de marque Hi-Density est un générateur d'impulsions qui est intégré au carter du train d'engrenages des compteurs GT de trois pouces et GTM (modèle métrique). Il s'agit d'une roue en métal à encoches commandée par engrenages qui divise le faisceau de lumière se heurtant contre une cellule photoélectrique. Le courant discontinu ainsi produit constitue l'impulsion primaire. Un amplificateur "enrobé d'isomères" convertit le signal à faible intensité en un signal carré de huit volts qui peut être lu par tout ordinateur calculateur de débit ou totalisateur approuvé et compatible.

Spécifications:

99.22 Hz pour les générateurs d'impulsions HDP 3GT de modèle impérial et 97.44 Hz pour ceux de modèle métrique, la capacité maximale des compteurs et le rapport de démultiplication d'étalonnage maximal étant utilisés.

Caractéristiques des impulsions -  
signal carré de 8 volts

Entrée de l'amplificateur -  
24 volts c.c./50 mA (max.)

## APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Accordingly, approval is hereby granted pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to sealing and marking are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and verification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) de compteur(s) identifié(s) ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, une approbation est accordée par la présente en application du paragraphe 9(4) de ladite loi.

Le scellement, le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des compteurs sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de scellement et de marquage sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 12 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06635-C6  
PROJECT/Projet: AP-GL-87-0023

MAY - 2 1988